

Les mares anthropiques



D'origine artificielle, les mares ont été créées dans l'optique d'avoir une source d'eau à proximité pour la vie de tous les jours (lessive, cuisine, vaisselle, toilette...) et pour l'abreuvement du bétail... Ce furent aussi des lieux de rouissage du lin ou du chanvre, des réserves d'eau pour les forges, des bassins pour l'assouplissement des osiers de vannerie... Les romains ont creusé ces dépressions pour l'élevage de carpes, produit fort prisé à l'époque. Certaines d'entre elles sont issues de l'extraction de la marne, riche en chaux, utilisée pour fertiliser les champs environnants.

Les mares occupent une part infime de la superficie totale des zones humides. Elles hébergent des espèces végétales spécialisées souvent rares et menacées au niveau national. Les **mares naturelles** et anthropiques sont des sites privilégiés de reproduction des populations d'amphibiens ce qui leur confère une valeur patrimoniale de premier rang. Leur disparition est souvent liée aux modifications des pratiques agricoles.

*Selon la réglementation française, pour l'**application de la police de l'eau**, les mares anthropiques peuvent avoir un statut « plan d'eau ». Néanmoins, au niveau des berges, les espaces colonisés par une végétation aquatique ou paludicole, comme les nénuphars ou les roseaux, peuvent être qualifiés au cas par cas de zones humides. Les parties profondes et peu végétalisées des plans d'eau ne sont pas des « zones humides ».*

*D'après la **convention de Ramsar**, les mares anthropiques sont considérées comme des « zones humides artificielles ».*

Les mares et leurs richesses en Marais poitevin par *parcmaraispoitevin*